



HAL
open science

A quoi sert le ministre du Travail? Compte rendu de F. Rebsamen, En toutes confidences (Stock, 2016)

Dominique Andolfatto

► To cite this version:

Dominique Andolfatto. A quoi sert le ministre du Travail? Compte rendu de F. Rebsamen, En toutes confidences (Stock, 2016). Commentaire, 2017, 157, pp.460-462. halshs-03452226

HAL Id: halshs-03452226

<https://shs.hal.science/halshs-03452226>

Submitted on 14 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A quoi sert le ministre du Travail ?

Compte rendu du livre de François Rebsamen, *En toutes confidences*, Paris, Stock, 2016.

Publié dans *Commentaire*, n° 157, 2017, p. 460-462.

François Rebsamen a été ministre du Travail en 2014-2015. Son livre, *En toutes confidences*, revient sur cette expérience ministérielle et plus largement sur son itinéraire politique. Son propos parfois incisif fait tout son intérêt. En outre, rares sont les ministres du Travail qui ont témoigné de leur rôle et l'ont fait sans trop de langue de bois. Le livre constitue donc une plongée dans l'univers des négociations avec les partenaires sociaux au plus haut niveau, de la fabrique ou du bricolage de réformes, puisque l'ancien ministre a laissé son nom à une loi relative au dialogue social et à l'emploi.

François Rebsamen rappelle d'abord qu'il est devenu ministre du Travail un peu par hasard alors qu'ancien chef de cabinet de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, puis très proche de François Hollande, il s'était préparé à occuper ce dernier ministère en 2012. Cependant le président nouvellement élu – équilibres internes entre sous-leaders du PS l'obligeant – y nomma Manuel Valls qui le « voulait tellement » témoigne Rebsamen. Ce dernier préfère alors conserver la présidence du groupe socialiste au Sénat et surtout ses fonctions en Bourgogne qui semblent plus rétributives qu'un portefeuille ministériel non régalien (d'autant plus que François Hollande a interdit tout cumul, avant de faire une exception pour Jean-Yves Le Drian).

En 2014, lors de la composition du gouvernement Valls, Rebsamen accepte finalement le Travail. Il explique : « aux yeux d'un homme de gauche [ancien de la LCR, il a rejoint le PS en 1974], quel ministère plus symbolique que celui du Travail (...) ? Quel lieu plus emblématique que cet hôtel du Châtelet où furent signés en 1968 les accords de Grenelle [il n'y eu pas d'accords signés en réalité] ? Le travail, c'est la dignité et la fierté de l'homme, le pilier du pacte républicain, et les travailleurs sont les racines de la gauche ». On a là l'exemple de la rhétorique un peu compassé émaillant le livre. Heureusement, celui-ci ne se résume pas à ce catéchisme ou à la pauvre évocation d'un « ministère si humain et si attachant où on peut agir pour la vie des gens ».

L'ancien ministre garde évidemment un mauvais souvenir de l'annonce mensuelle des chiffres du chômage. Il déplore une définition de celui-ci beaucoup plus large que dans les autres pays : « La France est le seul pays où l'on considère comme chômeur quelqu'un qui travaille plus de 78 heures dans le mois ». Et de plaider pour que soit retenue la définition du BIT, également retenue par Eurostat. Cela ramènerait le nombre de chômeurs à 2,9 millions. Cela dit, ce sont moins ces arguments, déjà entendus, qui présentent de l'intérêt que sa critique de la fiabilité des recensements mensuels des chômeurs par Pôle emploi et, plus encore, sa critique de la DARES (la direction des études et statistiques du ministère du Travail) qui en publie les chiffres. Cette administration est décrite comme une petite féodalité. La publication des chiffres obéit à un véritable rituel auquel la DARES vielle jalousement, menaçant par exemple de « punir » la rédaction de France 2 qui, une fois, n'avait pas respecté ce rituel, selon une anecdote de l'ancien ministre. Mais ce dernier indique encore que la DARES cherche en toute circonstance à « noircir la situation en mettant l'accent sur les aspects négatifs des chiffres ». L'ancien ministre

souligne encore que les écarts entre les chiffres du BIT et les données françaises n'ont cessé de s'accroître. Cela découle, selon lui, de « l'utilisation grandissante des ruptures conventionnelles », soit de démissions qui ne sont pas principalement liées à la conjoncture économique (mais indemnisées par l'assurance chômage) ainsi que de conséquences liées aux réformes des retraites et des minimums sociaux qui ne dispensent plus de recherche d'emploi à partir d'un certain âge. Les chiffres français seraient donc partiellement artificiels. François Rebsamen explique qu'il a cherché à introduire des corrections mais « le temps [lui] a manqué pour y parvenir ». Il est vrai qu'il a quitté subitement ses fonctions pour être assuré de conserver la mairie de Dijon après le décès du maire qu'il avait choisi pour sa succession (provisoire) au lendemain de sa nomination au sein du gouvernement. Manifestement, il ne pouvait pas réitérer cette opération deux fois.

Sur d'autres sujets, les propos de François Rebsamen sont moins argumentés. Il procède à des affirmations discutables. Ainsi, il assène que « les trente-cinq heures ont permis suffisamment de créations d'emploi pour rétablir les comptes de l'assurance chômage » comme si la conjoncture n'importait pas. De même, il affirme que « le CV anonyme a permis à des personnes discriminées en raison de leur adresse ou de leurs origines d'accéder à l'emploi ». Mais, non sans contradiction, il écrit aussi qu'un groupe de travail qu'il a mis en place sur le sujet a souligné « les dangers de généraliser à toutes les entreprises le CV anonyme » et ses « effets pervers » dans la lutte contre la discrimination. Cela dit, ni le bien-fondé, ni les « dangers » ou les « effets pervers » du dispositif ne sont explicités comme si la parole ministérielle suffisait.

Mais c'est sur la question du dialogue social que le livre se fait le plus intéressant, surtout de la part d'un ancien ministre du Travail issu du PS, proche des organisations syndicales et indiquant même avoir des « relations amicales » avec plusieurs de leurs leaders. Il écrit ainsi que le dialogue social « est un combat permanent, une école de patience qui donne parfois le sentiment d'être Sisyphe face à des organisations qui se comportent souvent en boutiquiers plus soucieux de défendre leurs propres intérêts que ceux qu'ils sont censés représenter ». Suit une galerie de portraits. Pierre Gattaz, président du Medef, a droit au plus positif d'entre eux : il « est chaleureux, courtois, agréable mais c'est Monsieur Plus : à peine a-t-il obtenu une chose qu'il en demande une autre ». François Rebsamen se dit aussi à l'écoute de la CGPME et de l'UPA et n'a « eu de cesse – dit-il encore – d'alléger les charges administratives » des PME et des TPE.

Avec les syndicats, les rapports ont été plus tendus. Il regrette de ne pas les avoir convaincu d'une suspension pour trois ans du seuil de 50 salariés qui oblige à la mise en place d'un comité d'entreprise et d'un comité d'hygiène et de sécurité. Malgré l'argument selon lequel il existe « près de trois fois plus d'entreprises de 49 salariés que de 51 », pour Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, ce n'est là que du « bluff » de la part des employeurs. Mais ce dernier, proche de Rebsamen, a semblé prêt à tenter l'expérience de cette suspension. Tous les autres leaders syndicaux ont décliné, même Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, qui a droit, malgré tout, à un portrait flatteur, étant « doté d'une vraie capacité d'analyse, d'une grande finesse et d'une volonté absolue de rechercher le compromis dans l'intérêt des travailleurs ». Cela contraste avec le portrait de Philippe Martinez, le seul qui ait droit au titre de « patron » (de la CGT) et « à la rudesse et l'intransigeance avérées ». Et de poursuivre : « avec lui, c'est le rapport de force permanent, et c'est parfois usant ». François Rebsamen dit aussi sa déception de voir la CGT « se gauchiser et abandonner la voie réformiste de Bernard Thibault ». Le propos reste en

réalité globalisant sinon simpliste. L'ancien ministre ne semble pas avoir de souvenirs des autres responsables syndicaux.

Curieusement, il est peu disert sur la loi « qui porte [son] nom », comme il l'écrit. Il est vrai qu'elle est très technique et difficilement explicable au grand public que vise le livre. Il développe tout de même, en moins d'une demi-page, qu'elle « aura permis de revivifier le dialogue social en le sortant de son formalisme rigide qui pénalisait les entreprises. C'est ainsi que le regroupement des réunions obligatoires en trois grandes sessions annuelles est un gain de temps, d'efficacité et de qualité ». Pas sûr que tous les chefs d'entreprise partagent ce point de vue, ni que les salariés y soient sensibles. En réalité, François Rebsamen n'a pas répondu aux demandes de simplification du droit du travail et n'a pas cherché non plus à favoriser une démocratie sociale effective. Cette réforme, après d'autres, est d'abord le fait des « technos » – selon son propre terme – qu'il conspu par ailleurs et en fin de compte une providence pour les juristes du travail. L'ancien ministre se félicite également qu'ait été inscrite dans « sa loi » une représentation des salariés au sein des conseils d'administration des entreprises de plus de 1 000 salariés [cela existait déjà pour de plus grandes entreprises] ainsi qu'une représentation des salariés « dans les PME de moins de 10 salariés ». Mais Rebsamen n'explique nulle part en quoi ce dernier dispositif – « une première en Europe » comme il le souligne – est une avancée pour les salariés. De même, il ne dit rien des commissions régionales interprofessionnelles qui doivent être mises en place en 2017 et seront bien éloignées des salariés des TPE et redondantes avec d'autres lieux paritaires. On peut y voir une nouvelle forme de jacobinisme (régionalisé), traduction de la méfiance de la part l'Etat social et des organisations syndicales pour le monde de l'entreprise et de relations sociales qui sont en réalité loin d'être inexistantes localement. C'est croire aussi que les syndicats auraient un pouvoir magique qu'il faut imposer à tous au nom du bien.

Plus au fond, François Rebsamen reprend la critique d'une « société bloquée ». C'est surtout le système politico-administratif et un type de recrutement des élites qui sont visés. Parfois le propos prend presque une tonalité fataliste et même poujadiste parce que manque une analyse. L'ancien ministre se borne à dénoncer une « nomenklatura à la française qui se partage les postes » ou à déplorer l'impuissance du politique, en particulier celle du ministre du Travail, qui apparaît souvent sous sa plume comme un combattant contre sa propre administration. Ainsi, développe-t-il, « la production de normes, la complexification des règlements, de la loi, de la jurisprudence, entraînent la toute-puissance des « technos ». Plus c'est compliqué, plus ils confortent leur position ». Cela est source de « lenteur », de « lourdeur », de « mesures illisibles pour le citoyen ». Il cite au passage l'exemple de l'Inspection du travail, avant tout un « censeur », qui devrait affirmer un rôle de « prévention et d'accompagnement ».

Dans la dernière partie du livre, est esquissé un projet politique dont une révision de la constitution (renforçant le parlement), la revivification du PS, la démocratie locale, sociale, européenne... L'ancien ministre du Travail ne consacre que deux pages à la démocratie sociale et privilégie des antiennes : « les syndicats sont un rempart contre le pouvoir de l'argent ». Il déplore le faible taux de syndicalisation et, un peu naïvement, appelle de ses vœux une adhésion obligatoire à un syndicat de son choix « pour un euro symbolique ». Il paraît ignorer que son prédécesseur, Michel Sapin, a déjà introduit dans une loi de 2014 un impôt syndical et patronal prélevé sur les salaires : officiellement une « contribution » (obligatoire) de 0,016% assise sur les salaires dont les organisations syndicales et patronales se partagent le

produit. A se demander si cela ne pérennise pas ce syndicalisme avec peu d'adhérents – sinon sans adhérents – que l'ancien ministre déplore par ailleurs et un type de démocratie sociale qui serait d'abord cette affaire de « boutiquiers » qu'il dénonce dans le livre.

Depuis septembre 2015, François Rebsamen a retrouvé ses fonctions de maire de Dijon et de président de l'agglomération. Il a refusé le ministère de l'Intérieur lors de la constitution du gouvernement Cazeneuve.

Dominique Andolfatto